

# La Broye forestière

- Environ 8'100 ha de forêt, soit 20 % du périmètre.
- 53 % de forêts publiques
- 47 % de forêts privées réparties entre plus de 2800 propriétaires.
- 50'000 m3 de bois exploité par année, dont seulement 10 % sont transformés dans la région.
- 8 % des forêts ont un intérêt biologique prioritaire (réserves)



## Contacts et renseignements :

Arrondissement forestier FR-5 (Basse-Broye) :  
Dominique Schaller, Ingénieur d'arrondissement  
Tél. 026 684 16 32  
Courriel : SchallerDom@fr.ch

Arrondissement forestier FR-6 (Haute-Broye) :  
Jacques Michaud, Ingénieur d'arrondissement  
Tél. 026 652 06 90  
Courriel : MichaudJ@fr.ch

Arrondissement forestier VD-6 (Broye vaudoise) :  
Vivien Pleines, Inspecteur des forêts  
tél. 026 662 37 20  
Courriel : vivien.pleines@sffn.vd.ch

# Charte broyeurde « Penser forêt - agir bois »

## *Penser forêt*

### Nous nous engageons à :

1. Assurer une gestion multifonctionnelle de la forêt
2. Favoriser une sylviculture proche de la nature
3. Protéger les sols et les eaux souterraines
4. Sensibiliser la population aux rôles de la forêt

## *Agir bois*

### Nous nous engageons à :

5. Approvisionner la filière bois régionale
6. Etudier une variante bois pour la structure et l'aménagement de nos propres constructions
7. Etudier les possibilités d'installation de bois-énergie dans la région
8. Promouvoir l'utilisation du bois sous toutes ses formes et à rester informé sur les usages du bois susceptibles d'ouvrir de nouvelles perspectives

### En conclusion, nous nous engageons à :

Accroître l'utilisation des différents produits du bois au niveau régional en mettant en valeur le patrimoine forestier broyeurde



ETAT DE VAUD  
Département de la sécurité et de  
l'environnement  
Service des forêts, de la faune et de la  
nature

&  
CANTON DE FRIBOURG  
Direction des Institutions, de  
l'agriculture et des forêts  
Service des forêts et de la faune



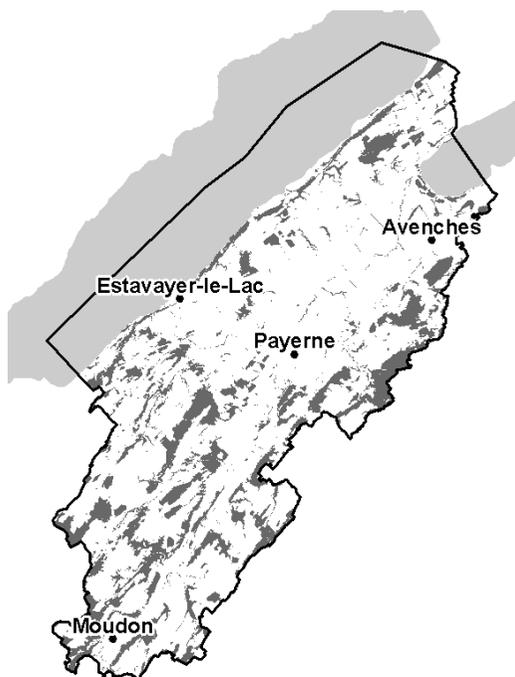
# Plan forestier régional de la Broye vaudoise et fribourgeoise



Réflexion sur l'avenir de la  
forêt broyeurde

Le **Plan forestier régional** est un outil de conduite de la politique forestière au niveau régional. Il met en évidence les différents intérêts et attentes des personnes et groupements intéressés par la forêt et permet leur prise en compte.

Le **périmètre** comprend les forêts de la Broye fribourgeoise et vaudoise, c'est-à-dire des districts vaudois de Moudon, Payerne et Avenches et du district fribourgeois de la Broye. Il comprend l'arrondissement vaudois 6 et une partie des arrondissements fribourgeois 5 et 6.



Les cinq principes généraux ci-contre ont été déterminés avec la participation des acteurs de la filière forêt-bois et des milieux intéressés à la gestion du patrimoine forestier.



## **La gestion multifonctionnelle du patrimoine forestier est appliquée sur l'ensemble du périmètre**

### **Enjeux**

- La transmission du patrimoine aux générations futures
- Le regroupement des propriétaires forestiers et la défense de leurs intérêts

### **Actions**

- Regrouper les propriétaires publiques en unités de gestion cantonales ou intercantionales
- Définir les conditions de base pour la participation ou l'intégration des propriétaires privés

## **La sylviculture proche de la nature est encouragée et les moyens pour son application réunis**

### **Enjeux**

- La mise en valeur des qualités de la sylviculture proche de la nature
- Le financement de la sylviculture proche de la nature

### **Actions**

- Encourager les propriétaires à appliquer une sylviculture proche de la nature
- Préparer des modèles de financement

## **La gestion des loisirs en forêt se fait de manière concertée.**

### **Enjeux**

- La régulation de la circulation motorisée sur les chemins forestiers
- La préservation du réseau de sentiers de randonnée pédestre
- La coordination de la gestion des loisirs
- La sensibilisation de la population

### **Actions**

- Interdire à la circulation motorisée les chemins forestiers ne remplissant pas les critères d'exception
- Créer un organe de concertation « Loisirs en forêt »

## **L'utilisation du bois sous toutes ses formes est renforcée.**

### **Enjeux**

- Prise de conscience régionale en matière d'utilisation du bois et en particulier du bois de la Broye

### **Actions**

- Faire signer et appliquer la charte en faveur du bois par les communes et ses partenaires
- Développer des actions de sensibilisation

## **La qualité de l'eau potable est assurée.**

### **Enjeux**

- La connaissance des zones de protection des sources et des mesures de protection adéquates

### **Actions**

- Encourager les propriétaires à appliquer une sylviculture proche de la nature

